

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 12/022 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE PROJET D'AMENAGEMENT DES HALTES FERROVIAIRES PERIURBAINES ENTRE AJACCIO ET MEZANA

SEANCE DU 20 FEVRIER 2012

L'An deux mille douze et le vingt février, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASALTA Laetitia, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoite, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ANGELINI Jean-Christophe à M. LUCIANI Xavier
Mme BARTOLI Marie-France à M. FEDERICI Balthazar
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
M. FRANCISCI Marcel à M. PANUNZI Jean-Jacques
Mme GRIMALDI Stéphanie à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
Mme GUERRINI Christine à Mme NATALI Anne-Marie
Mme RUGGERI Nathalie à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
M. SANTINI Ange à M. de ROCCA SERRA Camille
M. SIMEONI Gilles à Mme LACAVE Mattea
M. SUZZONI Etienne à M. SINDALI Antoine

Mme VALENTINI Marie-Hélène à Mme NIELLINI Annonciade
M. VANNI Hyacinthe à Mme SIMONPIETRI Agnès

ETAIT ABSENTE : Mme

SCIARETTI Véronique.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

SUR rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe et les caractéristiques principales du programme d'aménagement des haltes ferroviaires périurbaines entre Ajaccio et Mezana, pour un montant total TTC de 1 385 000 euros.

En ce qui concerne la Halte des Salines, les caractéristiques du programme feront l'objet d'une communication à l'Assemblée de Corse, compte tenu de sa compatibilité avec les nécessités des projets urbains de la Ville d'Ajaccio.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le plan de financement proposé dans le cadre du PO FEDER, selon la répartition suivante :

- | | | |
|--------------------------------------|------|-----------|
| • Europe | 50 % | 635 000 € |
| • Collectivité Territoriale de Corse | 50 % | 635 000 € |

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter la demande de subvention correspondante.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les consultations, à signer et à exécuter les marchés d'études et de travaux.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à engager les procédures en vue des acquisitions foncières, par voie amiable ou judiciaire.

ARTICLE 6 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 20 février 2012

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RESEAU FERROVIAIRE DE CORSE Aménagement des haltes ferroviaires périurbaines entre Ajaccio et Mezana

J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée de Corse le présent rapport relatif au programme d'aménagement des haltes ferroviaires périurbaines entre Ajaccio et Mezana.

I - Présentation de l'opération

La Collectivité Territoriale de Corse, propriétaire du réseau ferré, a engagé un important programme de modernisation de ce système de transport dans toutes ses composantes (infrastructure, matériels roulants, équipements, bâtiments).

De manière à développer l'utilisation du train en alternative aux trajets domicile/travail en véhicules particuliers, la Collectivité Territoriale Corse met en place une desserte ferroviaire périurbaine sur Ajaccio.

Afin de doter ce nouveau service de conditions d'exploitations performantes et attractives, il est nécessaire d'engager une opération d'aménagement des haltes de ce réseau périurbain, avec pour contraintes particulières la mise en conformité « accessibilité PMR / handicapés » et l'intégration aux différents sites.

Le réseau périurbain « Ajaccio / Mezana » comprendra les 4 haltes suivantes :

- halte « des Salines » - rue Maréchal Juin (halte à créer)
- halte « U Ricantu » - Hôtel Campo dell'Oro (halte à créer)
- halte « Campo » - RD 504 « Vazzio » (halte à moderniser)
- halte de « Baléone » - RN 193 Baléone (halte à créer)

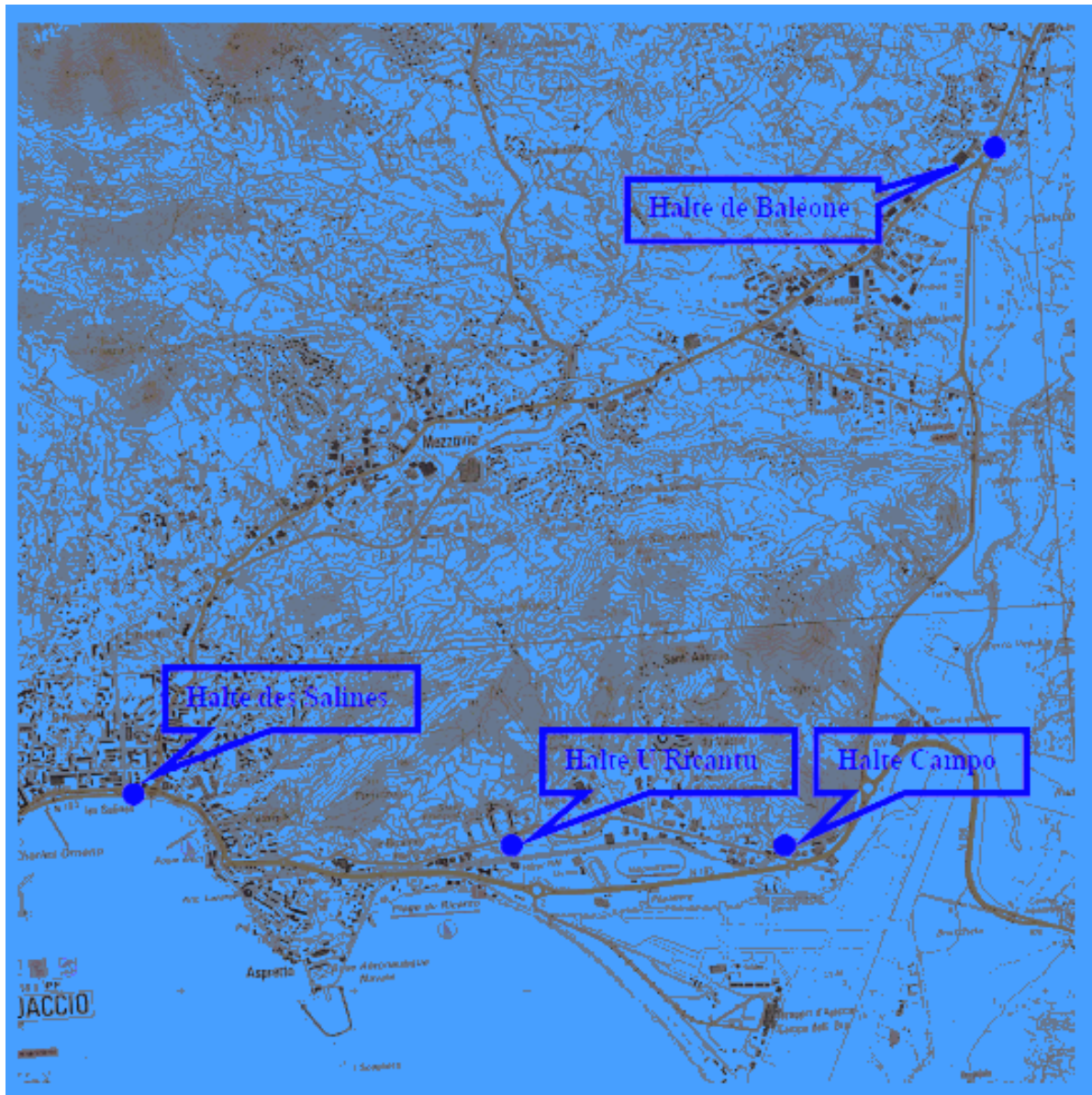
Les prescriptions techniques à mettre en œuvre sont définies par le schéma directeur d'accessibilité approuvé par délibération n° 09/264 AC de l'Assemblée de Corse du 14 décembre 2009. Les exigences techniques sont les suivantes :

Les objectifs communs à chaque halte sont la construction d'un quai de 65 ml et de 3 m de large (excepté U Ricantu avec une largeur envisagée de 4 m), l'aménagement des accès depuis les voies publiques conformes aux exigences relatives aux PMR, ainsi que les équipements nécessaires à l'activité commerciale, à la sécurité des usagers et à l'intégration urbaine.

Ces objectifs seront déclinés sur chacun des 4 sites à aménager, avec un souci d'adaptation au contexte et de cohérence générale.

II - Présentation des différentes haltes :

II.1 - Plan de situation :



II.2 - Halte des Salines :

Etat existant

La halte existante se situe sur le terre-plein central entre le Cours Prince Impérial et le Boulevard Charles Bonaparte, elle n'est desservie par aucun passage direct pour les piétons. La seule possibilité d'accès en sécurité s'effectue par le passage piéton avec feux au droit des supermarchés Leclerc et Carrefour.

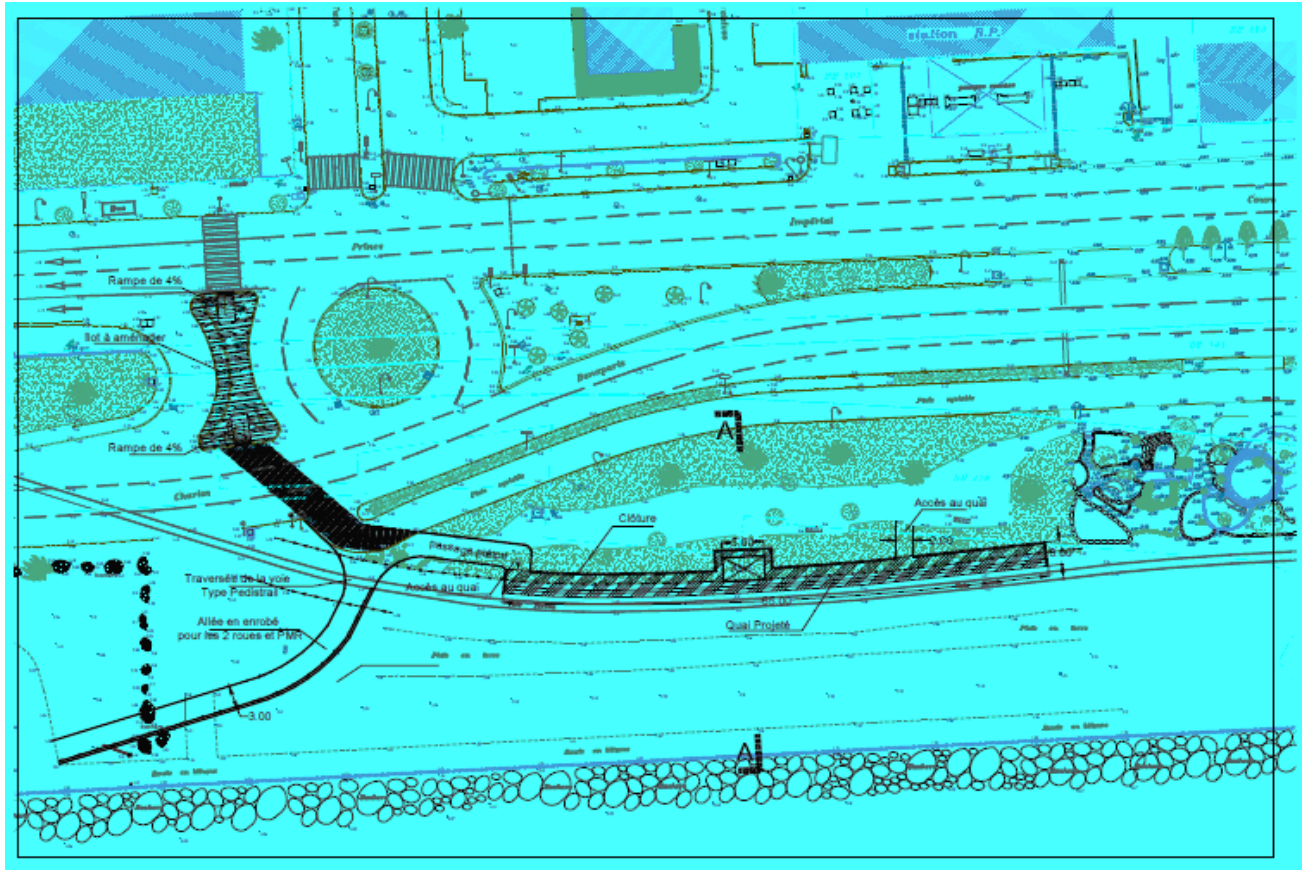
La longueur du quai actuel est trop réduite et ne répond pas aux nouvelles perspectives des CFC (augmentation de la fréquentation, trains plus longs).

Les équipements existants sont tout à fait insuffisants (abris, éclairage, mobilier...).

Halte projetée :

L'emplacement de la halte projetée est prévu sur l'espace vert situé en amont du passage à niveau, il présente l'avantage d'être dégagé de toute construction ou autre obstacle gênant et présente des conditions d'accès nettement meilleures (allée piétonne et piste cyclable). Le projet améliore également l'accès piéton au bord de mer.

Conformément aux prescriptions du schéma directeur accessibilité, l'accès à cette halte se fait en pleine autonomie.



Estimation du coût des travaux :

Le coût des travaux s'élève à environ 217 000 euros.

II.3 - Halte de Ricantu :

L'implantation d'une nouvelle halte au droit de l'hôtel Campo dell'Oro, présente plusieurs avantages :

D'une part elle permet la desserte de la plage du Ricantu et des centres d'intérêt présents autour (complexe sportif Vignetta, hippodrome, institut consulaire de formation...).

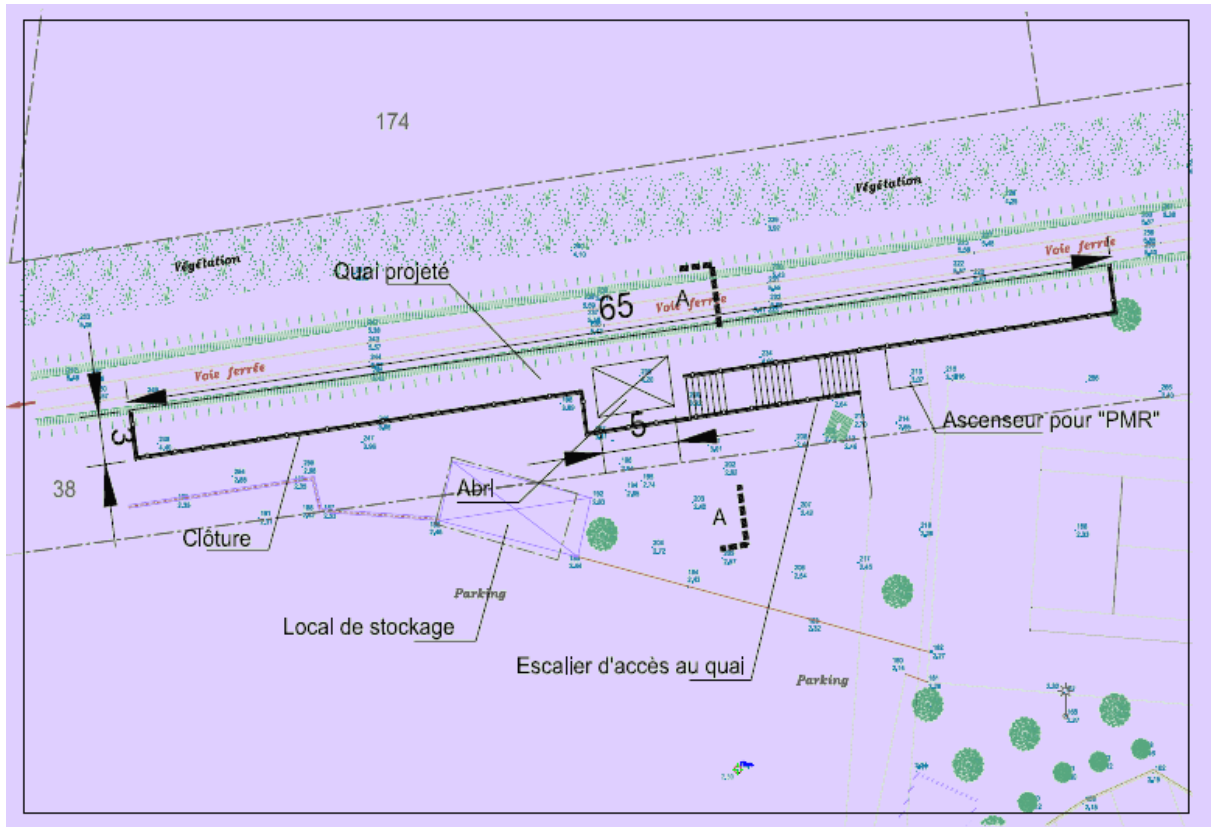
D'autre part la configuration des lieux est tout à fait favorable à la réalisation du projet sur ce site : espace actuellement inoccupé, présence d'un parking et d'une traversée souterraine de la Route Nationale 193 en direction du bord de mer.

Enfin la Collectivité Territoriale de Corse est propriétaire de la totalité des emprises nécessaires.

Conformément aux prescriptions du schéma directeur accessibilité, l'accès à cette halte se fait en pleine autonomie.

Compte tenu de la position en hauteur de la voie, l'accès des PMR est assuré par un ascenseur.

Le projet intègre un certain nombre d'interventions lourdes pour une remise en état du passage souterrain : reprise des peintures, des ascenseurs et de l'éclairage.



Estimation du coût des travaux :

Le coût des travaux s'élève à environ 467 000 euros.

II.4 - Halte de Campo dell'Oro :

Etat existant

La halte existante se situe dans un emplacement adéquat vu sa proximité d'un certain nombre de commerces, sans oublier qu'elle dessert la zone industrielle du VAZZIO.

Le grand inconvénient réside dans le fait d'une part qu'elle ne remplit pas toutes les conditions de sécurité, d'accessibilité et de confort, et d'autre part qu'elle se situe dans un environnement contraint.

La hauteur du quai par rapport aux rails est non-conforme, ses dimensions sont à revoir pour améliorer le service et l'adapter aux nouveaux matériels.

L'abri est en mauvais état et n'offre pas un minimum de confort aux usagers. Pas de rampe pour accès « PMR ».

En l'état, l'aménagement des abords routiers de la halte (et des stationnements) est difficile à réaliser compte tenu de la configuration des lieux et notamment de la proximité des voies de circulation et de l'accès à la zone commerciale.

Il est donc proposé à ce stade de ne réaliser que la mise aux normes du quai et de son accès, et d'intégrer les aménagements périphériques au projet de reprise du carrefour giratoire existant.

Conformément aux prescriptions du schéma directeur accessibilité, l'accès à cette halte se fait en pleine autonomie.

Estimation du coût des travaux

Le coût des travaux s'élève, pour cette première phase, à environ 153 000 euros.

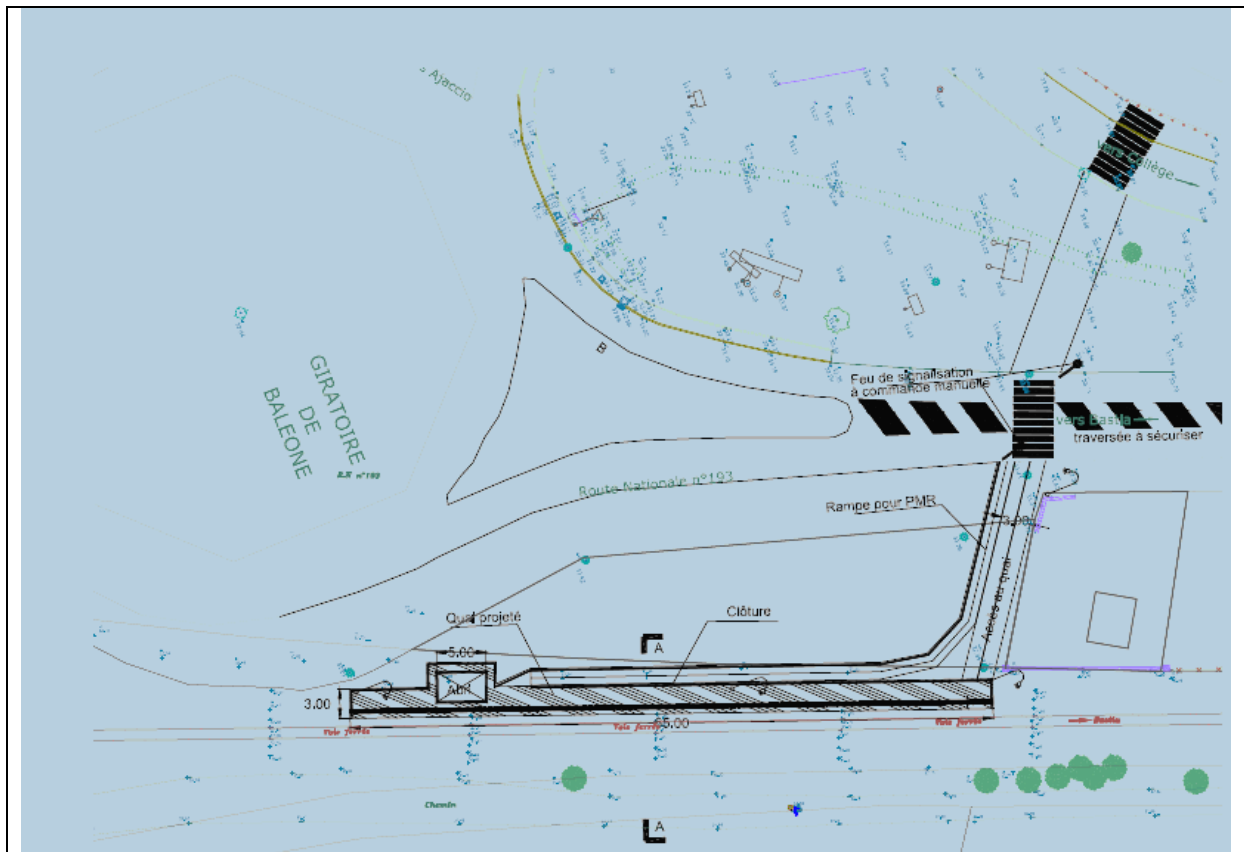
II.5 - Halte de Baléone :

Etat existant

L'emplacement choisi pour la réalisation de la future halte présente les avantages suivants :

- Proximité des zones attractives de Baléone tel que les commerces et les administrations.
- La parcelle choisie est une propriété de la CTC (reste à acquérir le terrain nécessaire pour le chemin piéton d'accès).
- L'implantation de la halte ne cause aucune gêne pour le voisinage et ne déforme pas le paysage général de la zone.
- Positionnement sécurisé pour permettre la traversée piétonne de la Route Nationale 193, avec une visibilité qui donne aux automobilistes un temps de réaction suffisant.

Conformément aux prescriptions du schéma directeur accessibilité, l'accès à cette halte se fait en pleine autonomie.



Estimation du coût des travaux :

Le coût des travaux s'élève à environ 163 000 euros.

III - Enveloppe budgétaire de l'opération

L'estimation des études et travaux de l'opération s'établit comme suit :

	Estimation HT	TVA	Estimation TTC
Halte des Salines	217 000	17 360	237 360
Halte de Ricantu	467 000	37 360	504 360
Halte de Campo dell'Oro	153 000	12 240	165 240
Halte de Baléone	163 000	13 040	176 040
Montants travaux	1 000 000 €	80 000 €	1 080 000 €
Moe - Etudes	100 000 €	20 000 €	120 000 €
Imprévus provisions révisions de prix	150 000 €	15 000 €	165 000 €
Acquisitions	20 000 €		20 000 €
Totaux	1 270 000 €	115 000 €	1 385 000 €

L'enveloppe budgétaire de l'opération (EBO) peut donc être fixée à **1 385 000 € TTC**.

IV - Organisation et avancement de l'opération

La conduite d'opération est assurée par le Service des Transports Ferroviaires de la Collectivité Territoriale Corse.

Un maître d'œuvre a été désigné après consultation, de même qu'un coordonnateur SPS, ainsi qu'un contrôleur technique.

Les études sont actuellement en cours, le rendu de la phase de Projet est en voie d'analyse et de validation par le maître d'ouvrage.

Le projet d'aménagement de la halte des Salines a été transmis pour avis et observations à la commune d'Ajaccio.

Le projet de création de la halte de Baléone a été présenté à M. le Maire de la commune de Sarrola-Carcopino. Une démarche amiable est en cours afin de procéder à l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation de l'accès à la halte.

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est en cours d'élaboration.

Pour les 3 haltes ne nécessitant pas d'acquisition foncière (Salines, Ricantu, Campo) la consultation des entreprises de travaux pourrait être engagée le 1^{er} avril 2012, pour une notification et démarrage des travaux le 1^{er} septembre 2012, et une réalisation effective avant la fin de l'année.

En fonction des possibilités d'acquisition du foncier sur Baléone, la création de cette halte pourra être réalisée de concert avec les trois autres projets (en cas d'accord amiable), soit avec un délai supplémentaire de 18 mois (en cas d'expropriation).

V - Financement de l'opération

Ces travaux devraient être financés dans le cadre du PO FEDER période 2007/2013, selon la répartition suivante :

	Estimation HT	Part CTC HT (50 %)	Part Europe HT (50 %)
Total	1 270 000 €	635 000 €	635 000 €

Ce plan de financement ne deviendra définitif qu'après approbation par le COREPA.

VI - Synthèse

Je propose donc à l'Assemblée de Corse :

- 1) d'approuver le principe et les caractéristiques principales du programme d'aménagement des haltes ferroviaires périurbaines entre Ajaccio et Mezana tel que décrit dans le présent rapport,
- 2) de m'autoriser à solliciter les demandes de subvention,
- 3) de m'autoriser à lancer les consultations, à signer et à exécuter les marchés.

- 4) de m'autoriser à engager les procédures en vue des acquisitions foncières, par voie amiable ou judiciaire.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.